

République Française
Département du TARN

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Demande de subvention association M.A.R.I.S.E au titre du règlement
d'aide aux structures collectives à vocation économique**

Séance du 10 juin 2026
Délibération n°DBC_2026_014

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 19

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 10 juin 2026 à 09 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à FRAISSE SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Francis REMIOT, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : **Demande de subvention association M.A.R.I.S.E au titre du règlement d'aide aux structures collectives à vocation économique**

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 22 septembre 2025 n°DBC_2025_071 approuvant le règlement d'aide aux structures collectives à vocation économique,

L'association M.A.R.I.S.E sollicite une participation financière de la Communauté de Communes pour mener ses actions. L'objet de l'association est de contribuer au développement durable de l'agriculture sur les communes de Cambon-et-Salvergues, Fraïsse-sur-Agoût, La Salvetat-sur-Agoût et Le Soulié. Pour cela elle mène des actions de collectes des huiles usagées, commandes groupées, prise en charge partielle des frais de déplacement vétérinaire, mise à disposition d'une bascule pour les animaux et d'un caisson frigorifique, mise en place de formations pour les agriculteurs...

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de réception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC_2026_014-DE

A G E D I

Le budget prévisionnel s'établit à 6 513,33 €. L'association sollicite la Communauté de Communes à hauteur de 800 €, soit 12 % du budget prévisionnel.

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire d'attribuer une subvention de 800 €, à l'association MARISE.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

**DECIDE
A l'unanimité**

- d'attribuer une subvention de 800 € à l'association M.A.R.I.S.E,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Robert BOUSQUET



HAUT-LANGUEDOC

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 / 06 / 2026
et publié ou notifié
le 12 / 06 / 2026

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026
Date de reception de l'AR: 12/06/2026
081-200066553-DBC_2026_014-DE
A G E D I